



ArcelorMittal

Politique de santé et de sécurité

Notre engagement envers la santé et la sécurité de l'ensemble de nos employés tant au travail qu'après les heures de travail est une forte composante de la promesse de notre marque de « transformer l'avenir ».

Nous croyons aux principes suivants pour guider nos actions :

1. Toutes les blessures et les maladies professionnelles peuvent et doivent faire l'objet de mesures préventives.
2. La direction est responsable de la performance en matière de santé et de sécurité.
3. La communication, la mobilisation et la formation de l'ensemble des employés sont essentielles à l'atteinte de l'excellence en santé et en sécurité.
4. Nous avons tous un rôle constant à jouer dans la prévention des blessures et des maladies.
5. L'excellence en matière de santé et de sécurité est le garant d'excellents résultats financiers.
6. La santé et la sécurité doivent faire partie intégrante de tous les processus de gestion des affaires.
7. La gestion responsable des produits axée sur l'élimination des impacts sur la santé et l'environnement de nos clients.

Politique de santé et de sécurité

Nous ne ménagerons aucun effort pour atteindre l'objectif « zéro accident et blessure ». À l'aide de nos systèmes de gestion de la sécurité, dont le principe d'amélioration continue, nous nous engageons donc à :

1. identifier, évaluer et éliminer les risques pour la santé et la sécurité afin d'assurer une gestion efficace des risques ;
2. établir un processus efficace de prévention de toutes les blessures et maladies professionnelles ;
3. instaurer une culture positive qui exige un leadership manifeste et des responsabilités clairement définies ;
4. offrir à chacun une formation appropriée afin d'assurer la sécurité pour tous au travail ;
5. enquêter sur tous les incidents pour éviter leur récurrence ;
6. instaurer une culture faisant en sorte que tout travail jugé dangereux soit interrompu ;
7. fixer des objectifs mesurables qui permettent de suivre les progrès réalisés au moyen de vérifications et de rapports périodiques ;
8. satisfaire intégralement à toutes les exigences prévues par la loi et autres exigences applicables, et respecter voire dépasser ces attentes partout où nous sommes établis dans le monde ;
9. actualiser et expérimenter les mesures d'urgence.

Le succès de cette politique passe inévitablement par la mobilisation et l'engagement de tous ceux qui travaillent pour nous et avec nous.

L.N. MITTAL
CHAIRMAN AND CEO

A. MITTAL
CFO AND MEMBER
OF THE GMB

L. SCHORSCH
MEMBER OF THE GMB

S. MAHESHWARI
MEMBER OF THE GMB

D. CHUGH
MEMBER OF THE GMB

G. URQUIJO
MEMBER OF THE GMB